

Banques—Loi

Il faudrait que la loi interdise d'imposer une pénalité pour un remboursement anticipé et prévoise au contraire une prime ou une remise dans ce cas. La loi devrait stipuler qu'aucune pénalité ne peut être imposée pour le remboursement partiel ou intégral d'une dette avant l'échéance.

Si le ministre veut adopter des règlements définissant la prime ou la remise à accorder à l'emprunteur sur l'intérêt, les frais d'administration ou sur toute autre forme de frais, je m'en féliciterai, mais on devrait assurément prévoir dans la loi une disposition interdisant de pénaliser un emprunteur à cause de paiements anticipés.

● (1530)

Le ministre peut bien faire concevoir par ses responsables des règlements stipulant le genre d'avantages qui seront consentis par les établissements de prêts à ceux qui remboursent un emprunt plus tôt que prévu. Si le ministre le désire, il peut prescrire un barème en vertu duquel quelqu'un qui rembourse un prêt en un mois au lieu de 12 recevrait un remboursement de 11 mois de frais fixes et administratifs et de tous autres frais que la gentille société financière pourrait imaginer. Je trouve incroyablement cette question ne soit pas visée par la loi, car pendant des années, les emprunteurs qui se sont avérés d'excellents rembourseurs ont été pénalisés d'avoir remboursé trop vite et trop bien.

En fait, j'aimerais voir adopter un règlement qui exigerait un avantage, même sur les frais d'intérêt. Par exemple, si quelqu'un emprunte de l'argent à 15 p. 100 sur 12 mois et qu'il le rembourse en six, il pourrait ne payer que 14.5 p. 100 d'intérêt. Ce qui se passe, c'est que l'argent est rendu et qu'il peut donc être prêté à quelqu'un d'autre d'autant plus vite—quelqu'un d'autre qui en a un besoin désespéré. Le ministre pourrait prescrire cette exigence au moyen d'un règlement, s'il le désire, ou dire tout simplement que la banque doit rembourser un pourcentage approprié du montant de l'intérêt perçu. Que ce soit un quart ou un dixième p. 100, cela constituerait néanmoins un stimulant qui inciterait les gens à rembourser leurs emprunts plus tôt que prévu. Une telle mesure inciterait certainement les gens à faire de plus gros efforts pour rembourser leurs dettes. Par conséquent, ils ne laisseraient pas traîner le remboursement de leurs prêts et ne seraient pas continuellement en retard dans leurs paiements.

Cette mesure profiterait sans nul doute aux institutions financières également en leur permettant d'avoir plus de fonds à prêter et plus de roulement. C'est pourquoi je ne comprends pas que le ministre refuse de prévoir simplement dans la loi qu'un paiement anticipé ou le remboursement total anticipé d'une dette n'entraînera aucune pénalité. Il devrait décider qu'aucune pénalité ne sera appliquée ou imposée. Ensuite, par voie de règlement, il peut encourager et même aider les institutions financières à rembourser les clients de leurs frais administratifs qui sont bien souvent payés le jour même où l'emprunt est contracté.

Je me rappelle d'une fois où j'avais emprunté une certaine somme d'argent dont j'avais besoin. A cette somme s'ajoutaient les frais de service, et l'ensemble représentait le montant total du prêt. Lorsque j'ai remboursé cet emprunt cinq mois

plus tard, m'a-t-on remboursé une partie de ces frais de service? Pas du tout. Les frais avaient été calculés en fonction d'une période de remboursement de 12 mois; or j'ai remboursé ma dette en moins de cinq mois. J'ai rappelé au directeur de cet établissement de prêt que je ne devrais pas avoir à payer des frais d'administration pour 12 mois puisque j'avais remboursé l'emprunt en moins de cinq mois. Je lui ai demandé pourquoi je ne pouvais simplement pas payer les frais d'administration pour une période de cinq mois au lieu de 12. Il m'a répondu que telle n'était pas la politique de son établissement. Ça ne l'est peut-être pas, mais il me semble que pareille politique aurait été équitable.

J'ai dû payer des frais d'administration pour 12 mois et non pour cinq mois. Ils m'ont obligé à payer pour une année entière. Pourquoi, je vous le demande? Si cela ne ressemble pas aux changeurs qui ont été chassés du temple, je ne sais alors vraiment pas ce que c'est. Pourquoi, diable, le ministre ne préconise-t-il pas pareille politique au Canada? Il faudrait interdire dans nos lois l'imposition d'amendes pour le remboursement prématuré ou complet d'un emprunt, et obliger un établissement de prêt, par voie de règlement, à créditer d'une façon ou d'une autre ou à rembourser l'emprunteur.

Si le ministre veut vraiment aider les emprunteurs qui souhaitent gérer leurs affaires personnelles de façon plus rentable, c'est assurément un bon moyen de s'y prendre. J'espère que le ministre voudra bien reconsidérer sa position, même s'il n'a pas prêté grande attention à ce que je viens de dire. J'imagine que la question ne l'intéresse pas. Il a pris une décision et il n'en démordra pas. Je ne vois vraiment pas pourquoi il ne peut pas bavarder avec son collègue à un autre moment. Le ministre n'est pas aussi courtois que je le croyais. Aurait-il l'obligeance de demander à son collègue de se retirer? Je voudrais qu'il reconsidère ma proposition et qu'il insère dans la loi, purement et simplement, l'objet de l'amendement proposé, c'est-à-dire qu'il prévoit dans la loi qu'aucun établissement de prêt ne sera autorisé à infliger des amendes.

Monsieur l'Orateur, le ministre voudrait-il bien inviter cet énergumène assis à ses côtés à s'éloigner de lui?

Des voix: Oh!

Des voix: Rétractez-vous!

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre, s'il vous plaît.

M. Benjamin: Je me rétracte. Je me réjouis que le député soit sorti.

[Français]

M. Cousineau: J'invoque le Règlement, monsieur le président.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Est-ce que l'honorable député cherche à obtenir la parole pour invoquer le Règlement à la suite des propos que l'honorable député a tenus à son égard? L'honorable député de Regina-Ouest (M. Benjamin) vient de retirer ses paroles. Maintenant est-ce que l'honorable député pose la question de privilège?

M. Cousineau: Si monsieur le président estime que le retrait de ces paroles suffit, je m'en tiens à cela. Merci.